

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 15 MARS 1874.

Réunion à la commune de Fize-le-Marsal d'une partie du territoire
de celle de Thys (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. DE LEXHY.

MESSIEURS,

La Commission a examiné attentivement le projet de loi concernant une nouvelle délimitation des communes de Thys et de Fize-le-Marsal. Sept chefs de ménage de Thys demandent que leurs habitations soient détachées de cette commune et réunies à celle de Fize-le-Marsal, conformément au plan annexé, qui détermine, pour nouvelle limite, l'ancienne voie de Liège, depuis le point A jusqu'au point C.

Il suffit de jeter les yeux sur la carte, pour constater que le groupe d'habitations et les terrains adjacents compris dans le polygone indiqué par les plans, doivent être distraits de la commune de Thys et attribués à la commune de Fize-le-Marsal. Le nombre des habitants qui passeraient ainsi de la première à la seconde de ces communes serait de quarante et un.

Les motifs invoqués par les pétitionnaires dérivent de leur éloignement du centre de la commune de Thys où ils ne se rendent jamais que pour les déclarations relatives à l'état civil.

Les habitations dont il s'agit se trouvent enclavées dans l'agglomération du village de Fize-le-Marsal, tandis qu'elles sont éloignées de Thys de plus de deux kilomètres.

Les considérations les plus plausibles militent en faveur de la demande des pétitionnaires.

Le conseil provincial de Liège a été unanime pour approuver la nouvelle délimitation proposée.

En conséquence, Messieurs, votre commission estime qu'il y a lieu d'adopter le projet de loi qui est soumis à vos délibérations.

Le Rapporteur,
ÉMILE DE LEXHY.

Le Président,
B^{on} A. DE VRINTS.

(1) Projet de loi n° 178 (session de 1872-1873).

(2) La commission était composée de MM. DE VRINTS, président, DE LIONEUX, DE LEXHY, CORNESTI et DE BRIEY.